

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX**

**STENAY – Centre-bourg – Ilot Aristide Briand – M et T
P09RB50H001**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Stenay pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'îlot Aristide Briand situé dans son centre-bourg en vue de la sécurisation de deux bâtiments vacants,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre, études techniques et prestations intellectuelles afférentes et de travaux de pré-aménagement (désamiantage si besoin, déconstruction et reprise / confortement de la mitoyenneté) sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et à 50% par la commune de Stenay.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Stenay la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération.

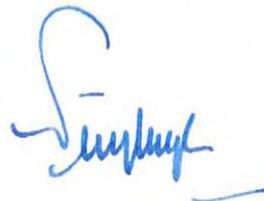
VU ET APPROUVE

Le 12 FEV. 2019

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER